

COMPTES RENDUS

Des

**CONSEILS
MUNICIPAUX**

Année 2017

**Séance du
11 janvier 2017**

PRESENTS : Mmes et MM G. REVERTE, V. ORTIZ, P. CROS, C. PRIOUL, D. KHALFA, J. ROSSEL, P. RIVANO, D. BARATA, J-C. TOLLON ;

PROCURATION : Mme K. MOLES à M G. REVERTE ; M F. MALFANT à M P. CROS ; M G. GILLION à Mme V. ORTIZ.

ABSENTE : Mme C. JAULENT.

La séance débute à 20 H 45.

1 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES « MAISON DES ARTS ET DE L'ARTISANAT - 1ère TRANCHE » ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

M REVERTE expose au conseil qu'un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de la maison des arts.

Deux lots constituaient cet appel d'offre : n° 1 menuiseries extérieures et n° 2 couverture charpente. 5 entreprises ont retiré les dossiers pour le lot 2 et une seule pour le lot 1. A la date limite de remise des offres, le vendredi 16 décembre à midi, cinq plis ont été reçus pour le lot 2, zéro pour le lot 1.

Après les deux réunions de la commission d'appel d'offres et l'analyse des offres par le maître d'œuvre, le classement des entreprises a été le suivant :

1er: EURL GERKENS	95 points
2eme: SARL MARTINEZ FRERES	79 points
3eme: SARL MARIN ET FILS	73 points
4eme: SCP 34	64 points
5eme: SARL ROSALA ET FILS	58 points

La commission d'appel d'offres et le maître d'oeuvre proposent d'attribuer les travaux du lot n° 2 à l'EURL GERKENS pour un montant de 46 886.60 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – REPRISE ANTICIPEE DES RESTES A REALISER DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016 AU BUDGET 2017

M REVERTE rappelle que des travaux de la maison des arts, budgétés en 2016 n'ont pas été réalisés avant le 31 décembre et qu'ils le seraient avant le 31 mars 2017, date du vote du budget primitif. Pour pouvoir payer l'entreprise, il est indispensable d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation.

Il est proposé d'autoriser la reprise des restes à réaliser suivants et leur inscription anticipée au budget 2017, en section investissement.

- **En dépenses d'investissement :**
 - o au compte 2031 frais d'études : 1 000 €
 - o Au compte 2313 constructions : 98 000 €
- **En recette d'investissement :**
 - o au compte 1323 subventions département : 18 000 €
 - o Au compte 1322 subventions région : 29 000 €
 - o Au compte 1321 subvention Etat/Europe : 16 000 €
 - o Au compte 1641 emprunts : 36 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – TARIFS 2017 DES MUTUALISATIONS DE VEHICULES

M REVERTE informe l'assemblée qu'à compter de 2017, l'Etat souhaite que les communes mutualisent au maximum leurs personnels, matériels, bâtiments et services...

Il faut toutefois que ces mutualisations ne lèsent personnes et qu'elles soient payées au prix de revient réel afin de ne pas fausser la concurrence avec les loueurs privés.

La commune peut mutualiser divers matériels dont il faut fixer les tarifs d'utilisation

- Mise à disposition d'un agent supplémentaire : 23 €/h,
- Tracteur épareuse avec l'agent spécialisé : 60 €/h,
- Tractopelle avec chauffeur : 70 €/h,
- Camion nacelle avec un agent : 83 €/h ; 106 €/h avec deux agents,
- Camion poly benne avec chauffeur : 60 €/h.

Il est demandé d'adopter ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 et d'autoriser au maire la signature des conventions de mutualisation avec les communes intéressées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses

M REVERTE fait part :

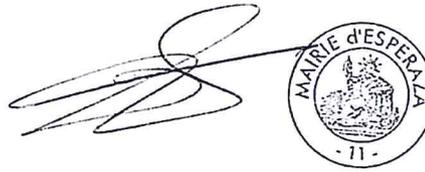
- De la tenue du bureau de la CCPA sur ESPERAZA le 12 janvier et de la visite de la maison de santé.
- De la demande des services fiscaux, suite à la réunion de la commission communale des impôts directs, de contrôler une cinquantaine de maison afin de justifier leur classement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2017

- Du projet, piloté par le SYADEN, visant à étudier la mise en place de mesures d'économie d'énergie.
- De la réussite des cérémonies de vœux.
- De la volonté municipale de ne pas augmenter les impôts et de réaliser des économies de fonctionnement.

Mme ORTIZ rappelle la tenue du conseil municipal jeune le 20 janvier 16h00 et du loto des écoles le samedi 14 janvier, 15h00.

Fin de la séance à 21 H 15.



**Séance du
09 mars 2017**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

PRESENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. Malfant, V. ORTIZ, P. CROS, C. PRIOUL, D. KHALFA, J. ROSSEL, C. JAULENT, D. BARATA, J-P. TOLLON.

PROCURATIONS : Mme K. MOLES à M. G. REVERTE, M. G. GILION à M. F. Malfant.

ABSENT : M. P. RIVANO.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 H 45

1- TRAVAUX AUX ECOLES : résultat de la consultation d'entreprises

M CROS expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux lancés en 2014 pour la sécurisation des entrées des écoles, après la création du nouvel accès aux écoles, une nouvelle tranche doit être réalisée au printemps qui concerne notamment un ravalement de la façade sud. Une consultation a été réalisée et 3 entreprises ont répondu. L'entreprise JIMENEZ, l'entreprise JULVE et l'entreprise MARIN. La mieux disante a été l'entreprise MARIN.

L'offre de l'entreprise MARIN est acceptée à l'unanimité

2- MODALITES CONCERNANT LE CONTRÔLE DE BRANCHEMENT AU TOUT A L'EGOUT LORS D'UNE VENTE :

M. REVERTE fait part de la difficulté du service d'urbanisme et donc de la mairie à attester lors de la vente d'un bien immobilier de son branchement à l'assainissement collectif. Il propose d'instituer l'obligation pour le vendeur de faire réaliser ce contrôle. Celui-ci serait effectué par notre fermier (la SAUR). Il serait réalisé tant sur la partie publique que privée, en instaurant l'obligation : d'un regard en limite du domaine public s'il est inexistant, d'un réseau séparatif eaux usées-pluvial, d'un branchement dans les deux mois en cas d'absence de branchement. Le prix du contrôle sera fixé et encaissé par notre fermier.

L'instauration de ce contrôle est adoptée à l'unanimité

3- VIREMENT DE CREDIT EN SECTION INVESTISSEMENT

M REVERTE informe le conseil qu'avant le vote du budget primitif, il convient de transférer, en section dépenses d'investissement, 2 000 € du compte 2313 travaux au compte 2031 frais d'études. Ce transfert concerne la maison des arts et ne modifie ni le montant des dépenses ni les équilibres budgétaires.

Le transfert est adopté à l'unanimité

4- CREATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'ENCONTRE DES TELECOMS

M REVERTE annonce la possibilité d'instaurer une redevance à percevoir auprès des gestionnaires de réseaux télécom pour l'emprunt du domaine public communal par leurs ouvrages. Cette redevance serait établie aux tarifs suivants (taux plafond national) 38.81 €/km pour les artères souterraines, 51.74 €/km pour les aériennes et 25.87 €/m² pour les cabines et bâtiments. La taxe représente 2 006 €/an.

L'instauration de cette taxe et des tarifs sont adoptés à l'unanimité

5- ASSUJETISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

M REVERTE informe l'assemblée que l'article 1407 du code général des impôts permet d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans contre cinq ans auparavant. Il est proposé d'adopter cet aménagement à compter de l'année 2017.

La mise en œuvre de cet article est adoptée à l'unanimité.

6- Révision des tarifs du camping municipal

Les nouveaux tarifs du camping municipal ont été **votés à l'unanimité** et seront les suivants :

- Forfait 1 adulte + 1 voiture + 1 animal : 2 €
+1emplacement : 10€
- Forfait camping-car + 1 adulte : 10 €
adulte supplémentaire : 3 €
- 1 enfant de + de 7 ans supplémentaire : 2 €
- 1 enfant de – 7 ans supplémentaire : gratuit
- 1 visiteur : 2 €
- Branchement électrique : 3 €
- Tente ou voiture supplémentaire : 2 €
- Double essieux interdit.
- Tarifs basse saison (1 novembre au 31 mars)
 - Tous tarifs diminués de 50 %, sauf :
 - Forfait camping-car : 8 €
 - Branchement électrique : 3 €
 - 1 animal : 2 €

Soit une augmentation moyenne de 30 % qui sera également appliquée à la redevance 2017 du gérant.

7- Acceptation d'une mise à disposition de mobilier et documents en faveur de la médiathèque

Mme ORTIZ informe que la bibliothèque départementale qui met à la disposition de notre médiathèque du mobilier, des documents, des livres et autres matériels, demande que nous acceptions cette mise à disposition et notamment que nous assurions ces divers biens estimés à une valeur vénale totale de 41 966.68 €.

Accepté à l'unanimité

7- Avis sur le PLU de COUIZA

M REVERTE informe le conseil que la commune de COUIZA a révisé son PLU et qu'à ce titre les communes limitrophes sont consultées pour avis. Après étude du dossier transmis, rien ne s'oppose à la délivrance d'un avis favorable.

Avis favorable à l'unanimité

8- Informations diverses

M. REVERTE :

1) lecture des arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance :

- Lutte contre les déjections canines,
- Lutte contre les chiens errants,
- Lutte contre l'affichage sauvage,
- Stationnement des véhicules des commerçants ambulants le dimanche matin.

2) informations sur la distribution dans les boîtes aux lettres d'un guide sur les risques majeurs, le programme de la médiathèque, le service de portage de repas à domicile.

M. MALFANT :

1) conférence sur le dépistage du cancer le 14 mars.

2) ouverture d'une nouvelle permanence à la maison du social portant sur les addictologies de toutes sortes.

3) opération brioche la dernière semaine de mars.

M. CROS : succès de la mise à disposition de la population de pièges à frelon asiatiques.

M. REVERTE tient à faire une mise au point sur la gestion contestée de la REOM 2014 par la communauté de communes des Pyrénées Audoises. Après un bref historique, M. le maire rappelle le manque d'information vis-à-vis des élus de la communauté et des habitants de l'aire de l'ex-SIVOM. Il a demandé à la CCPA de communiquer au plus tôt afin que chaque habitant soit informé de l'annulation de la REOM 2014 par le tribunal administratif de Montpellier et de la possibilité d'en être remboursé. Il s'inquiète des graves conséquences financières de cette affaire qui conduira inévitablement à une forte hausse des impôts communautaires sur le territoire de la CCPA. La tenue d'une réunion publique à Espéraza demandée par la CCPA a été rejetée par le conseil municipal.

Fin de la séance à 22 H 10.

Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA



**Séance du
12 avril 2017**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

PRESENTS : MM. Et Mmes G.REVERTE, F.MALFANT, V.ORTIZ, P.CROS, C.PRIOUL, J.ROSSEL, C.JAULENT, J-C.TOLLON.

PROCURATIONS : Mme K.MOLES à M.G.REVERTE, Mme D.KHALFA à Mme C.PRIOUL, Mme D.BARATA à Mme V.ORTIZ.

ABSENTS : MM. G.GILLION (excusé), P.RIVANO.

La séance débute à 20 H 45. Mme JAULENT est désignée secrétaire de séance.

M.REVERTE fait observer 1 mn de silence en mémoire de :

- de la mère de la conseillère municipale Dalila MEKKI-KHALFA
- de M. Charles BIART, ancien adjoint au Maire et conseiller municipal
- de Mme VIVENT

I - AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'E.S.E.

Mme ORTIZ rappelle que pour assurer le fonctionnement des ateliers périscolaires, la mairie a passé une convention avec l'association E.S.E. qui reçoit annuellement une somme de 11 000 € en assurer la gestion et le fonctionnement. En fin d'année scolaire cette somme est réajustée avec une limite maximale de 2 000 €.

Pour boucler l'année scolaire 2016-2017, 1 000 € sont nécessaires.

Il est demandé d'approuver cette dépense supplémentaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR DES TRAVAUX D'EVOLUTION DE LA MEDIATHEQUE

M.REVERTE expose à l'assemblée que pour optimiser le fonctionnement de cette structure, il est nécessaire de créer des accès PMR et WC, ainsi qu'une restructuration interne. Le coût du chantier est de 15 000 € TTC. Une subvention entre 20 et 80 % du montant HT est à solliciter auprès de la DRAC. Les travaux seront réalisés en fonction du montant de la subvention obtenue.

Il est demandé d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention à la DRAC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III - ACTUALISATION ET RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION GAZ

M.REVERTE rappelle que le contrat de concession avec GRDF expire le 31 décembre 2017 et qu'il faut le renouveler pour une nouvelle période de 30 ans. . Espérasa est situé dans la zone de desserte exclusive de GRDF. Il n'existe aucune possibilité légale de négocier avec un autre opérateur. Les avantages du nouveau contrat portent sur la perception d'une redevance auprès de GRDF (1 690 €/an actualisé annuellement), la rédaction d'un rapport d'activité, le suivi de la performance du concessionnaire.

Il est demandé d'approuver la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV - MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE

M.REVERTE informe le conseil qu'à la demande des commerçants ambulants, le Comité Consultatif des Marchés d'Espérasa s'est réuni le 12 mars 2017. A l'issue de cette rencontre, après avis favorable à l'unanimité du comité consultatif, il est proposé de modifier les horaires

du marché en introduisant deux horaires de fermeture des ventes : l'été (13h30) et l'hiver 13h00. L'article 1 du règlement doit être modifié.

Il est demandé d'approuver cette modification du règlement initial.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V - DEBAT SUR LE PADD INTERCOMMUNAL

M.REVERTE propose au conseil municipal de donner un avis sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), préalable à la mise en place d'un PLUi valant SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Le débat, sans vote, s'est engagé sur cette question.

VI - CONVENTION DE COOPERATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AYANT DES PROBLEMES D'ADDICTION

Cette convention permettra d'accueillir une permanence dans les locaux de la maison du social. Elle est conclue avec le centre hospitalier de Carcassonne, pour un an renouvelable à compter du 1^{er} mai. L'action, programmée au niveau départemental a pour but l'amélioration de la prise en charge des personnes sous l'emprise d'une addiction. La commune met à la disposition d'un infirmier, un local, deux fois par semaine. L'opération est financée par le centre hospitalier.

Il est demandé d'approuver cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII - INFORMATIONS

M.REVERTE fait part :

- de l'installation d'un chauffage à l'église : coût 8 700 € HT, inférieur aux 9 000€HT autorisés par le Conseil Municipal en investissement,
- d'une mise aux normes PMR des sanitaires du camping : le coût d'environ 2800€, inférieur aux 5 000 € HT autorisés par le Conseil Municipal en fonctionnement,
- PREFECTURE :
 - o plan d'action de lutte contre les friches agricoles,
 - o nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité,
- PROJET de P.N.R-CF :
 - o le syndicat mixte de préfiguration du PNR-CF nous demande de répondre à trois questionnaires relatifs à l'élaboration du diagnostic du territoire du projet de PNR,
- FESTIVAL du FILM INSOLITE :
 - o Conférence ou séminaire autour du cinéma et notamment du son sur ESPERAZA les 09 et 10 août 2017.
- Compte rendu de la rencontre du nouveau directeur de la CCI le 08 mars 2017
- APPEL à ALLER VOTER :
 - o Les dimanches 23 avril et 7 mai auront lieu les élections présidentielles. Il rappelle aux conseillers municipaux de se tenir disponible pour tenir le bureau de vote.

Mme ORTIZ fait part de la dissolution du SIVU de gestion du collège de COUIZA.

M.CROS fait état du début des travaux dans l'AUDE, fin avril, et annonce un supplément de travaux avec le traitement d'un atterrissement près du monument aux morts.

Fin de la séance à 23 H 20.

**Séance du
21 avril 2017**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

PRESENTS : Mmes et MM. REVERTE G., Malfant F., ORTIZ V., CROS P., ROSSEL J., BARATA D., MELKI-KHALFA D., PRIOUL C., TOLLON J.C., RIVANO P.

PROCURATIONS : Mme MOLES K. à M. REVERTE G.

Mme JAULENT C. à Mme PRIOUL C.

ABSENT : M. GILLION G.

La séance débute à 20 H 50, M. TOLLON est désigné secrétaire de séance.

1 mn de silence est observée en mémoire du policier assassiné sur les Champs Élysée

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

M. REVERTE propose de conserver les mêmes taux qu'en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 21.19 % pour un produit attendu de 467 028 €
- Taxe foncière bâti : 29.90 % pour un produit attendu de 577 967 €
- Taxe foncière non bâti : 65.43 % pour un produit attendu de 8 964 €

Soit une prévision de recettes fiscales, communiquées par les services fiscaux, de 1 053 959 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

(Voir tableaux annexés)

a) C.A. MAIRIE

M. REVERTE résume le compte administratif 2016 qui montre que la section de fonctionnement est excédentaire de 285 816.11 € et la section investissement déficitaire de 118 721.03 €.

Soit un résultat global positif de 167 095.08 €.

ADOPTE A LA MAJORITE, 10 POUR, 1 CONTRE (M. RIVANO)

b) C.A. EAU ET ASSAINISSEMENT

M. REVERTE présente le compte administratif 2016 qui montre une section de fonctionnement excédentaire de 457 571.15 € et une section investissement excédentaire de 181 431.87 €.

Soit un résultat global de 639 003.02 €

ADOPTE A LA MAJORITE, 10 POUR, 1 ABSTENTION (M. RIVANO)

3) COMPTES DE GESTION 2016

M. REVERTE présente les comptes de gestions Mairie et Eau et Assainissement établis par notre perceptrice pour l'exercice 2016. Ils sont identiques aux comptes administratifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016 REPRIS AU BUDGET 2017

a) MAIRIE

L'excédent de fonctionnement est de 285 816.11 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

M. REVERTE propose de procéder à l'affectation obligatoire au compte 1068 (recettes investissement) afin de combler le déficit d'investissement 2016, soit 118 721.03 €, et le solde, 167 095.08 € de le reprendre au compte 002 (recettes de fonctionnement).

ADOPTE A L'UNANIMITE

b) EAU ET ASSAINISSEMENT

L'excédent de fonctionnement est de 457 571.15 €

M. REVERTE note qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à combler. Il est donc proposer d'affecter 450 000 € au budget mairie (recettes de fonctionnement) et de reporter 7 571.15 € en excédent de fonctionnement, au compte 002 en eau et assainissement.

ADOPTE A LA MAJORITE, 11 POUR, 1 ABSTENTION (M. RIVANO)

5) BUDGETS PRIMITIFS

a) MAIRIE

M. REVERTE présente le budget primitif 2017 de la commune. (Voir tableaux en annexe)

ADOPTE A LA MAJORITE, 11 POUR, 1 CONTRE (M. RIVANO)

b) EAU ET ASSAINISSEMENT

M. REVERTE présente le budget primitif 2017 pour l'eau et assainissement. (Voir tableaux en annexe)

ADOPTE A LA MAJORITE, 11 POUR, 1 ABSTENTION (M. RIVANO)

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire quitte la présidence et la donne au 1^{er} Adjoint Francis Malfant. Les conseillers municipaux membres d'une association quittant la séance avant le vote pour leur association.

Voir liste jointe

M. Malfant présente les subventions attribuées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fin du conseil 22h20.



COMPTE ADMINISTRATIF 2016
Mairie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
11	Charges à caractère général	560 500,00	559 989,96
12	Charges de personnels et Frais assimilés	1 275 980,65	1 259 337,12
14	Atténuations de produits	234 000,00	232 629,00
23	Virement à la section d'investissement	129 864,96	
65	Autres charges de gestion courante	143 000,00	136 405,64
66	Charges Financières	30 000,00	25 905,66
67	Charges exceptionnelles	83 000,00	36 009,00
	TOTAL	2 456 345,61	2 250 276,38

RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
2	Résultat fonctionnement reporté	347 345,61	347 345,23
13	Atténuations de charges	8 000,00	8 396,76
70	Produits des services, domaines, vente	110 000,00	106 508,84
73	Impôts et taxes	1 107 000,00	1 087 501,72
74	Dotations et participations	755 000,00	870 091,03
75	Autres produits de gestion courante	96 000,00	99 243,90
77	Produits exceptionnels	33 000,00	17 005,01
	TOTAL	2 456 345,61	2 536 092,49

Solde de fonctionnement : + 285 816,11 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
1	Solde execution sect invest report	219 951,15	219 951,53
16	Emprunts et dette assimilés	113 000,00	113 050,81
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	15 629,31
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	64 949,31
23	Immobilisations en cours	115 864,96	17 127,93
	TOTAL	529 816,11	430 708,89

RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
21	Virement de la section de fonctionnement	129 864,96	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	279 951,15	287 743,86
13	Subventions d'investissement	83 000,00	23 534,00
16	Emprunts et dettes assimilés	37 000,00	710,00
	TOTAL	529 816,11	311 987,86

Solde d'investissement 2016 : - 118 721,03

Ces totaux sont égaux au compte de gestion du Percepteur

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016
EAU ET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
11	Charges à caractère général	66 000,00	65 408,93
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	63 344,45	63 344,45
66	Charges Financières	3 100,00	2 985,69
	TOTAL	132 444,45	131 739,07

RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
2	Résultat fonctionnement reporté	426 790,00	430 686,87
42	Opérations d'ordre de transferts sections	23 062,00	23 062,00
70	Produits des services du domaines ventes	71 000,00	93 987,11
74	Subventions d'exploitation	58 000,00	41 574,24
	TOTAL	578 852,00	589 310,22

Solde de Fonctionnement 2016 : + 457 571,15

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 062,00	23 062,00
16	Emprunts et dettes assimilés	10 100,00	6 505,65
23	Immobilisations en cours	152 447,06	0,00
	TOTAL	185 609,06	29 567,65

RECETTES			
COMPTE	LIBELLE	PREVU	REALISE
1	Solde d'exécution section invest reporté	122 264,61	147 655,07
40	opérations d'ordre transfert entre sections	63 344,45	63 344,45
	TOTAL	185 609,06	210 999,52

Solde d'investissement 2016 : + 181 431,87

Ces totaux sont égaux au compte de gestion du Percepteur

**BUDGET PRIMITIF 2017
MAIRIE**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	Chapitres	2017
11	Charges à caractère général	546 000,00
12	charges de personnel et frais assimilés	1 221 000,00
14	Atténuations de produits	233 000,00
23	Virement à la section d'investissement	130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00
66	Charges financières	26 000,00
67	Charges exceptionnelles	483 095,08
	TOTAL	2 779 095,08

RECETTES		
	Chapitres	2017
2	Resultat fonctionnement reporté	167 095,08
13	Atténuations de charges	8 000,00
70	Ventes de produits et services	100 000,00
73	Impôts et taxes	1 096 000,00
74	Dotations et participations	855 000,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00
77	Produits exceptionnels	453 000,00
	TOTAL	2 779 095,08

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
	Chapitres	2017
1	Solde execution sect invest reporté	118 721,03
16	Emprunts et dettes assimilés	107 000,00
20	immobilisations incorporelles	6 000,00
21	immobilisations corporelles	26 000,00
23	immobilisations en cours	162 000,00
	TOTAL	419 721,03

RECETTES		
	Chapitres	2017
021	Virement de la section fonctionnement	130 000,00
10	Dotations Fds divers et reserves	214 721,03
13	Subvt d'invest	75 000,00
	TOTAL	419 721,03

BUDGET PRIMITIF 2017
EAU et ASSINISSEMENT

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		2017
Chapitres		
11	Charges à caractère général	104 488,70
42	Opérat d'ordre de Transfert entre sections	63 344,45
66	Charges financières	2 800,00
37	Charges exceptionnelles	450 000,00
	TOTAL	620 633,15

RECETTES		2017
Chapitres		
2	Result fonct reporté	457 571,15
42	Opérat d'ordre transfert entre sectio	23 062,00
70	Prdts serv domaines ventes diver	94 000,00
74	Subvt d'exploitation	46 000,00
	TOTAL	620 633,15

INVESTISSEMENT

DEPENSES		2017
Chapitres		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 062,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200,00
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00
23	Immobilisations en cours	200 514,32
	TOTAL	244 776,32

RECETTES		2017
Chapitres		
1	Solde execution sect invest report	181 431,87
40	Oppt d'ordre de transfert entre sect	63 344,45
	TOTAL	244 776,32

**Séance du
12 juin 2017**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 juin 2017

PRESENTS : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, JAULENT Christelle, PRIOUL Chantal, ROSSEL Jacques, RIVANO Philippe, TOLLON Jean-Claude.

PROCURATIONS : Mme BARATA Déborah à Mme ORTIZ Virginie ; Mme MEKKI-KHALFA Dalila à Mme PRIOUL Chantal ; Mme MOLES Karine à M. REVERTE Georges

ABSENT EXCUSE : M. GILLION Gérard

Le quorum étant atteint et M. TOLLON Jean-claude s'étant porté volontaire pour assurer le secrétariat de l'assemblée, la séance débute à 20h50.

ORDRE DU JOUR SUIVI

1. Délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un schémas directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire des communes d'Espérasa, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude.

Il s'agit de répondre à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhone-Méditerranée- Corse 2016-2018, qui donne accès à une subvention de 80 % pour les dossiers reçus avant le 30 juin 2017.

Pour postuler, les communes de Campagne sur Aude, Montazels, Antugnac et Espérasa se sont groupées pour faire établir un schémas directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de ces quatre communes. La commune d'Espérasa agissant en tant que maître d'ouvrage.

L'étude demandée à pour objet d'étudier l'opportunité d'une mutualisation des ressources en eau ou la recherche de nouvelles ressources afin de :

- garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante, ainsi que pour les besoins de la défense contre l'incendie ;
- d'optimiser la gestion du service en équilibrant les recettes et les dépenses de fonctionnement, d'investissements nouveaux et de renouvellement des équipements en place ;
- prendre en compte ce schéma directeur dans les orientations d'urbanisme de façon à garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements.

Le financement de cette étude sera réparti entre toutes les communes au prorata de sa population.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2. Demande d'autorisation de pacage de chevaux sur des parcelles communales et d'établir une convention pour ces parcelles si le pacage est accepté.

Un éleveur de chevaux a demandé à pouvoir disposer de plusieurs parcelles communales pour le pacage de ses chevaux. Il s'agit des parcelles : section A2 à JAOU : 180,187, 190, 189, 188, 207, 206, 208, 210, 211, 212, 194 ; à LAYELOU : 428, 441, 443, 452, 453, 305, 350, 384, 383, 369, 496, 500, 501. Une convention de pacage sera passé avec cet éleveur.

ADOPTE à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 juin 2017

3. Dissolution du syndicat du SIVU d'aide à la gestion du collège de Couiza.

Le Comité Syndical du SIVU d'aide à la gestion du Collège J. Baptiste Bieules de Couiza, réuni le 10 avril 2017, a décidé de dissoudre le dit syndicat. Il demande que nous entérinions cette dissolution. Par ailleurs, pour solder l'ensemble des finances du syndicat, il est demandé aux communes concernées une participation de 5€ par habitant.

La dissolution et le financement du solde du SIVU sont acceptés à l'UNANIMITE

4. Vente de livre d'occasion par la bibliothèque municipale : demande d'autorisation et détermination des prix.

La médiathèque d'Espérasa procède régulièrement au désherbage de la bibliothèque, c'est à dire à un tri des livres issus de dons ou retirés des rayons en tant que doublons ou devenus obsolètes ou encore abîmés. Cette vente redonne une seconde vie à des livres ou à des documents qui étaient en lecture publique et permet de renouveler les livres et documents proposés à la lecture par des plus récents et neufs.

La vente durera du 17 juin au 1^{er} juillet 2017 à la médiathèque, aux heures d'ouverture. Les prix s'évaluent de 0,20€ à 20€.

ADOPTE à l'UNANIMITE

5. Vente d'une parcelle communale cadastrée section AC 1049, de 43ca.

Dans un temps assez lointain, alors que certaines rues n'étaient pas réellement tracées, un Espérazanais a construit une maison et a débordé sur le domaine public. Sa descendance désire régulariser cette situation en achetant la partie de terrain communal occupé, en payant l'arpentage nécessaire à cette régularisation ainsi que les frais de notaire. Il est proposé de vendre cette petite parcelle au prix de 1 €/m².

La vente et le prix de vente sont acceptés à l'UNANIMITE

6. Vente d'une parcelle communale, section A n°1489, 130ca.

Lors de la construction du lotissement Garrenaud, une parcelle de terre (130m²) a été laissée entre plusieurs propriétés privées. Totalement enclavée elle est constituée d'un talus d'aucune utilité. Le propriétaire riverain le plus proche désire acheter cette enclave, avec l'accord des autres riverains. Il est proposé le même prix que précédemment.

La vente et le prix de vente sont acceptés à l'UNANIMITE

7. Sortie d'inventaire et vente de deux buffets froids de l'ancien restaurant « Le Plan B ».

Un professionnel de la restauration désire acheter les deux dessertes réfrigérées actuellement dans l'inventaire de l'ancien restaurant « Plan B ». Pour procéder à cette vente, ce matériel doit être sorti de l'inventaire communal. Le prix proposé est de 400€ pour les deux.

La sortie d'inventaire et le prix de vente sont acceptés à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 juin 2017

8. Convention pour la création d'une mutuelle communale.

M.Francis MALFANT expose qu'après de nombreux contacts avec des mutuelles et avoir pris toutes les garanties légales par rapport au code de la Mutualité, c'est l'association ACTIOM au travers de son dispositif « Ma commune Ma santé » qui a été retenue. Elle offre le choix entre 3 mutuelles avec chacune plusieurs niveaux de garanties et de tarifs.

Pour bénéficier de ces contrats, il n'y a ni questionnaire médical ni conditions d'âge. Seules conditions requises : être domicilié à ESPERAZA et adhérer à ACTIOM moyennant une cotisation annuelle de 12 euros. Un référent local assurera des permanences.

Il indique que la commune n'intervient qu'en tant que facilitateur auprès des Espérazanais. La commune n'est pas engagée financièrement. Seule l'association ACTIOM négocie avec les Mutuelles. Les Espérazanais n'ont pas d'obligation de souscription (contrat facultatif).

ADOPTE à l'UNANIMITE

9. Convention avec l'association Familles rurales.

M.Francis MALFANT rappelle que depuis notre arrivée à la municipalité plusieurs actions ont été mises en place avec cette association. En outre, en 2016, Familles Rurales a assuré 42 permanences avec 237 demandes d'informations et 143 personnes reçues. 71 dossiers de micro-crédit, 43 dossiers de séjours vacances, 18 dossiers de litiges à la consommation et 23 dossiers d'aide pour l'accès aux soins ont été traités.

M.Francis MALFANT précise que cette collaboration n'a jamais été formalisée officiellement. Compte tenu des résultats enregistrés, de l'importance du service rendu à la population, de l'engagement des bénévoles de l'association et de son fonctionnement, il devient nécessaire d'officialiser ces prestations à travers une convention. Afin de renforcer cette collaboration, Monsieur Malfant propose de voter une prestation de fonctionnement annuelle de 500 euros. Pour lui, ces dispositions renforceront le positionnement d'une antenne locale de familles rurales sur notre commune.

La convention et l'allocation d'une prestation de fonctionnement sont acceptées à l'UNANIMITE

INFORMATIONS

1 - PREFECTURE :

- Circ SIDPC/2017/S04/ du 21 avril 2017, relative à la sécurisation des rassemblements de personnes, établissement d'une fiche de sécurité
- Circ SIDPC/2017/S05/ du 24 mai 2017, relative à la menace terroriste,
- Circ du 23 mai 2017, Gens du voyage : modalités de mise en œuvre de la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain.

2 - MEDIATHEQUE

Deux représentations ont eu lieu la semaine dernière à la médiathèque d'Espérazza et ont eu un grand succès auprès des parents d'élèves. Il s'agissait de spectacles « apéro-contes » (sans alcool...), une collaboration Médiathèque/Ecole primaire Jules Ferry, avec les élèves et les parents qui clôturaient le travail d'une année autour des contes étiologiques. Nous félicitons et remercions les organisateurs et les participants à cet événement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 12 juin 2017

3 - ECOLES

Dans le cadre de leur formation initiale, les deux directrices des écoles maternelle et élémentaire d'Espérasa ont effectué un stage à la mairie d'Espérasa.

4 - GESPPE :

M. le Maire fait état des difficultés rencontrées par l'association GESPPE, pour organiser le prochain festival des polyphonies sur la haute vallée en raison du refus de l'évêché et de son représentant local d'autoriser cet événement dans les églises de la paroisse. Il fait part de ses interventions auprès du curé de la paroisse et du Président de la CCPA pour trouver une solution à cette situation totalement figée.

5 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES

51 - CIAS : parution d'un livret d'accueil pour le service à la personne.

52 - **Transport à la demande** : le transport prend et ramène les personnes à leur domicile.

Il est nécessaire de s'inscrire au plus tard la veille du déplacement avant 17h00 auprès de la centrale de réservation départementale RTCA au 04 68 72 83 49 ou sur Internet.

Coût du service est de 1€ aller et 2€ Aller/retour.

En ce qui concerne la destination d'Espérasa, le transport à la demande est prévu chaque jeudi matin pour les usagers des communes de St Jean de Paracol, Fa, Rouvenac, Granès, St Ferriol et Campagne sur Aude.

53 - **Marché public de la CCPA** : pour l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre et VTT inscrits au PDIPR et les sentiers de pêche « no Kill », sur les 6 lots proposés, 2 ont été confiés à une entreprise Espérazanaise : le lot 2, sur le Pays de Sault et le lot n°3, territoire de Quillan.

54 - **Déchetterie de Quillan** : en ce qui concerne les encombrants les agents collecteurs des communes doivent effectuer un pré-tri dans la déchetterie de la CCPA sous le contrôle du préposé. Si le volume des encombrants est trop important, ils seront pesés et mis directement dans le quai de transfert du COVALDEM.

Ces dépôts ne pourront se faire que pendant les jours et les heures d'ouverture. Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

55 - **LEADER** : Appel à projets « Innover dans les services à la population » dans le cadre du programme LEADER 2014-2020. Groupe d'Action Locale de la HVA.

Le groupe d'action locale « GAL-HVA » lance un appel à projets afin de mobiliser les initiatives autour de la création ou l'amélioration des espaces de services marchands répondants à des besoins quotidiens de la population locale. Cet appel s'adresse aux candidats publics ou privés. L'enveloppe est de 100 000€ de crédits européens du FEADER. Dépôts des dossiers 30 juin 2017.

Fin du conseil municipal 22h50.

**Séance du
06 juillet 2017**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

PRESENTS : REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, RIVANO Philippe, BARATA Déborah, TOLLON Jean-Claude.

ABSENTS EXCUSES : GILLION Gérard, ROSSEL Jacques,

PROCURATIONS : Mme PRIOUL Chantal à M. CROS Pierre ; Mme MOLES Karine à M. MALFANT Francis

Placé sous la présidence de Monsieur le maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, Mme KHALFA Dalila assure le secrétariat de la séance de l'assemblée.

La séance débute à 20h45.

1. AJUSTEMENT BUDGETAIRE

a. En section d'investissement les ajustements suivants sont demandés :

en dépense d'investissement :

au compte 2031, frais d'études :	1000€
au compte 2313, constructions :	98 000€

en recette d'investissement :

au compte 1323, subventions département :	18 000€
au compte 1322, subvention région :	29 000€
au compte 1321, subvention Etat/Europe :	16 000€
au compte 1641, emprunts :	36 000€

b. **en dépense d'investissement :** il est demandé de procéder au virement de crédit suivant :

du compte 2313, constructions, 1000€ vers le compte 2031, frais d'études.

Ces crédits concernent la 1ere tranche de la maison des arts.

ADOPTE à L'UNANIMITE

2. DEMANDE D'AUGMENTATION DES TARIFS DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES

L'association E.S.E. avec qui nous avons une convention pour la réalisation des prestations périscolaires sollicite une augmentation de la participation des familles de 5€. Ce qui porterait à 25€ par enfant et par trimestre cette participation. Elle est actuellement de 20€.

Augmentation REJETEE à L'UNANIMITE

3. DEMANDE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU COEUR DE LA SUPPRESSION DU LOYER DU LOCAL MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA MAIRIE

Par courrier, le responsable départemental des restaurants du coeur demande la remise gracieuse du loyer des salles occupées par cette association caritative. Le bail datait d'avril 1998 et avait été réévalué en février 2014. Le montant du loyer est de 80,55€.

L'assemblée décide d'héberger gratuitement cette association au même titre que les associations locales et autorise M. le Maire à établir une convention reprenant certains

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

articles des baux précédents, notamment la prise en charge des travaux d'entretien et d'aménagements intérieurs par l'association.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4. DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'OSCAR

L'association des commerçants Oscar demande une subventions exceptionnelle pour acheter 1200 verres sérigraphiés pour la « fête du vin Espéaza ». Le montant de l'achat est de 960€.

L'assemblée accepte d'accorder 100€ symboliquement et vraiment exceptionnellement et décide de revoir en réunion de travail sa politique d'attribution des subventions ordinaires et extraordinaires avec une concertation de toutes les associations subventionnées.

ADOPTE à la MAJORITE : pour 9 ; contre 2, Chantal PRIOUL et Pierre CROS.

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE TIR

Le Président du Club de Tir Sportif Espérazanais sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion du championnat national de tir qui se déroulera à LORIENT, où un jeune Espérazanais a été sélectionné. Ce déplacement devant se faire aux frais des participants et des associations.

Dans la même démarche que précédemment, l'assemblée accorde 100€ à l'association.

ADOPTE à la MAJORITE. Pour 10 ; abstention : 1, Mme JAULENT Christelle

6. CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI D'ETE

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir un poste d'emploi d'été pour 6 semaines afin de renforcer le service administratif.

ACCEPTTE à l'UNANIMITE

7. INFORMATIONS

1. Sous-Préfecture :

M. le Maire fait part de sa participation à une réunion en sous-préfecture ayant pour objet l'accueil des migrants.

Mme la Sous-préfète a fait part de l'opportunité de développer des projets communaux relatifs aux migrants, encouragés et patronnés par la région Occitanie.

2. Hameau de Caderonne :

M. le Maire rend compte d'une réunion à la Maison du Département qui avait pour objet la problématique de la sécurité routière dans la traversée du hameau. Les travaux concerneront un rétrécissement de la chaussée qui sera portée à 6 mètres ; la création de trottoirs des deux côtés, du début du bâtiment du château au carrefour de Pailhères compris. Les voies de dépassement dans les deux sens seront supprimées car elles ne correspondent plus à la réglementation, notamment par leur longueur insuffisante et leur dangerosité. Le carrefour vers Pailhères sera conservé. Les radars pédagogiques sont en cours d'installation par le service technique. Les travaux de la traversée de Caderonne sont à la charge de la commune.

En ce qui concerne la pression de l'eau potable, le devis est en cours d'établissement par la SAUR. Si l'assemblée accepte les travaux à réaliser lors du prochain conseil municipal, ils seront

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

achevés avant la fin de l'année et les habitants du hameau disposeront d'une pression d'eau potable confortable.

3. Quartier de La Grave :

Il avait été demandé à un habitant de trouver un consensus parmi les riverains pour la pose des ralentisseurs. Au bout de plus d'un an celui-ci n'ayant pu être obtenu, les services technique vont les poser.

4. Quartier du Cazal, avenue de Chalabre :

La chicane a été démontée en partie pour la mettre en conformité. Elle va être reconstituée avec un « delta 0 », c'est à dire que les obstacles de part et d'autre de la chaussée seront disposés jusqu'à la ligne médiane. Un passage sera laissé sur les côtés pour les cyclistes et les motocyclettes.

5. Dinosauria :

Le 1^{er} juillet s'est déroulé le colloque « Dinoblog », organisé par l'association Dinosauria, gestionnaire du musée des dinosaures. Ce colloque réunit les notoriétés internationales de la paléontologie et des spécialistes des dinosaures. Les exposés et conférences sont d'une qualité remarquable. Néanmoins ce colloque est réservé à cette élite scientifique. M. le Maire a demandé que les conférences soient ouvertes au public, ou du moins que des conférences de vulgarisation soient programmées pour le public en marge des réunions plus spécialisées.

Le même jour se tenait le conseil d'administration de l'association Dinosauria. L'activité du musée se maintient à un niveau satisfaisant, avec une légère augmentation des ventes en boutique. Le nombre de visiteurs est stable avec 32000 personnes. Il apparaît que les mois de juillet et août sont les moins fréquentés.

6. EHPAD Gaudissard :

Le directeur de notre direction commune, Monsieur Bruno MICHEL, a quitté la direction du CH de Limoux et en conséquence la direction de l'Ehpad. Il sera remplacé temporairement par le directeur financier, Vincent LAROCHE-NEEL.

7. Parcours de randonnée :

Dans la semaine, le conseil municipal a reconnu un parcours de promenade proposé par l'ONF. Ce parcours, long de 1,8Km, se situe dans le bois du Savounet. Il comporterait environ 8 haltes aménagées selon leur spécificité et la vue panoramique qu'elles offrent. Projet à étudier pour le futur.

8. 14 juillet :

La population est invitée à participer à la cérémonie du 14 juillet qui verra l'inauguration du buste de Marianne qui sera fixé sur la façade sud du bâtiment des écoles. Un vin d'honneur sera servi à l'issue des cérémonies sur le square du 8 mai 1945.

9. COMMUNAUTE de COMMUNES des PYRENEES AUDOISES

La 1ère réunion publique relative à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est tenue le vendredi 30 juin, à la CCPA. Elle concernait toutes les communes du canton de Quillan. Cette réunion a eu très peu de succès bien que la communication ait été faite.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

Le mardi 4 juillet, le président SAVY et le Vice-président GALY, ont rencontré le maire de Rennes le Château à la suite de la demande du conseil municipal de Rennes le Château de rejoindre la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

10. 1^{er} ADJOINT : M. MALFANT Francis

Label fête : 15 bénévoles de l'association CARIE ont participé à la formation organisée à Espéraza le vendredi 23 juin. Cette formation sera renouvelée afin que toutes les associations qui organisent des manifestations où sont servis des boissons alcoolisées aient du personnel formé à ce Label.

EDEN et le Festival des Arts Energétiques : le 7^{ème} festival, le 3^{ème} organisé à Espéraza, s'est déroulé sur les berges de l'Aude. Le village d'accueil était disposé sur la pelouse et des chapiteaux abritaient les différentes et diverses conférences. Il est à relever l'immense travail de préparation du personnel du service technique. Le Festival a connu un succès similaire à l'an dernier. La Municipalité félicite les organisateurs de cette manifestation qui prend de l'ampleur.

Mutuelle communale : le lundi 26 juin a été signée avec l'association ACTIOM la convention pour le développement sur la commune d'une mutuelle communale.

11. 2^{ème} ADJOINTE :

Exposition des dessins et peintures réalisés par les écoles : organisée par M. et Mme LAGAUCHE Annie et Alain cette exposition annuelle permet de montrer le travail réalisé au cours de l'année scolaire par les écoliers des deux écoles avec les enseignants. Les œuvres des élèves de l'association sont également mis à l'honneur. Madame ORTIZ, Virginie insiste sur le mérite et le dévouement de M. et Mme LAGAUCHE, reconnus et félicités par l'assemblée.

Les rythmes scolaires : (voir note d'information aux parents)

Mme ORTIZ fait part que la parution tardive du décret, aussi proche des vacances scolaires, ne permet pas une réflexion sereine pour procéder à un changement de rythme scolaire, notamment dans la précipitation. Elle salue la sagesse des directrices et des enseignantes qui ont décidé de prendre du recul en préférant prendre le temps de la réflexion en y associant les parents d'écoliers et de choisir à bon escient le meilleur rythme pour les enfants.

12. 3^{ème} ADJOINT : M. CROS Pierre

Le mardi 20 juin, la commune a reçu la visite du jury départemental des villages fleuris. Il a été accueilli par la commission urbanisme. Les membres du jury ont fait part au personnel des espaces verts de leur satisfaction du fleurissement de la ville et leur ont donné quelques conseils. M. CROS souligne le gros investissement et dévouement du personnel du service technique qui s'emploie à embellir notre cité. M. Christophe ORTEGA, responsable des espaces verts, a été sélectionné pour ses compétences faire partie d'un jury.

A la fin du mois d'août, les cailloux nécessaires au recalibrage du lit de l'Aude seront stockés sur la rive droite vers la station de pompage.

Fin de la séance 22h30

**Séance du
04 août 2017**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du vendredi 04 août 2017 - 19h00

Le vendredi 04 août 2017, à 19h00, en .salle du conseil de la commune d'Espéraza, 1 rue Condorcet, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Georges REVERTE, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, JAULENT Christelle, ROSSEL Jacques, TOLLON Jean-Claude.

Etaient absents excusés : Mme KHALFA Dalila, Mme BARATA Déborah, M. RIVANO Philippe.

Procurations : M. GILLION Gérard à M. REVERTE Georges ; Mme MOLES Karine à MALFANT Francis.

Le quorum atteint, la séance a débuté à 19h00. Le secrétariat a été assuré par M. ROSSEL Jacques.

1 - CREATION D'UN EMPLOI de TITULAIRE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé à l'assemblée qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi au grade de Rédacteur Principal de 1ère Classe afin que la personne recrutée occupe la fonction d'assistant(e) de direction au sein du service administratif de la commune d'Espéraza. Il s'agit donc d'un emploi de la filière administrative, d'un cadre d'emploi de catégorie B avec le grade de Rédacteur principal de 1ère classe.

Il précise que cet emploi est créé en raison de l'actuelle surcharge de travail administratif. La fonction exercée, d'assistant(e) de direction fait l'objet de la fiche de poste correspondant au Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois ROME. Cette fonction comprendra en sus quelques missions habituellement exercées par le Directeur général des services actuellement en congés de maladie.

ADOPTE à la MAJORITE

Pour : 9 ; contre 1, Mme JAULENT Christelle.

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part qu'après la création de l'emploi de Rédacteur principal de 1ère classe il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux et qu'en conséquence l'assemblée autorise la modification de celui-ci en ajoutant aux effectifs ce grade de catégorie B.

ADOPTE à L'UNANIMITE

La séance du conseil est levée à 19h50.

Fait à Espéraza le 05 août 2017

Le Maire

Georges REVERTE



**Séance du
30 août 2017**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 août 2017 - 20h45

Nombre de conseillers en exercice : 13	Nombre de membres présents : 8	Nombre de membres votants : 11	Date de la convocation : 25 août 2017
--	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille dix-sept, le trente août, le conseil municipal de la commune d'ESPERAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire. Le quorum atteint, Madame BARATA Déborah assure le secrétariat de la séance qui débute à 20h45.

Etaient présents : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, PRIOUL Chantal, KHALFA Dalila, ROSSEL Jacques, BARATA Déborah, TOLLON Jean-Claude, .

Etait absent excusé : MM. CROS Pierre et RIVANO Philippe.

Procurations : M. GILLION Gérard à Mme PRIOUL Chantal ; Mme JAULENT Christelle à ORTIZ Virginie ; Mme MOLES Karine à M. REVERTE Georges.

-----O-----

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membre de l'assemblée l'autorisation d'inscrire une 10ème délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'une
CONVENTION DE MUTUALISATION DES MARCHES PUBLICS avec la CCPA
ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

DELIBERATIONS

1. VIREMENT DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Alimentation du compte 2138 – Autres construction - de 5000€ à partir du compte 21318 – Travaux autres bâtiments, pour pouvoir régler une facture relative à la construction du colombarium. Cette construction n'était pas prévue dans le budget 2017. Elle s'est révélée nécessaire en raison du principe de précaution compte tenu du peu de places disponibles dans l'ancien colombarium.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

2. CREATION d'UN GRADE

Au mois de mai, un agent administratif a réussi l'examen professionnel qui lui permet de postuler au grade supérieur. Ayant fait l'effort de s'engager et de travailler pour réussir et progresser socialement, cet agent mérite d'être proposé au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

3. SUPPRESSION DE GRADES

A la suite de départs et de nominations, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux. Ainsi, les grades de :

- Assistant territorial de conservation,
- Educateur APS principal de 1ère classe
- et d'Adjoint administratif de 2ème classe – de notre agent méritant -

doivent être supprimés du tableau. La création de la 2ème délibération et ces suppressions seront portées sur le nouveau tableau des emplois communaux auquel sera rajouté les emplois actuels relatifs aux contrats aidés, lequel tableau se substitue aux précédents.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 août 2017 - 20h45

4. DEMANDE DE SUBVENTION EAU / ASSAINISSEMENT – OPALE

Par la délibération n°1, du 12 juin 2017, la commune a accepté la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle des communes d'Espéraza, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude. Ce projet intercommunal, répond à un appel à un projet 2016-2018 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit d'établir maintenant la demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau. Le coût de l'étude est de 23 700€ HT (28 440€ TTC)

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil départemental, 10 % :	soit :	2 370€ HT
Agence de l'eau, 70 % :	soit :	16 590€ HT
Communes, 20 % :	soit :	4 740€ HT

La répartition entre les communes est faite au prorata de la population.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EVOLUTION DE LA MEDIATHEQUE

Nous avons déjà débattu sur ces demandes de subventions le 12 avril 2017. Entre temps, la DRAC a modifié sa répartition de participation ce qui nous oblige à re-délibérer à ce sujet.

Le principal changement est le passage à une participation à 80 % pour la création du service numérique.

51 - Mise aux normes d'accessibilité et réalisation d'un espace animation :

coût : 12 526,80€ HT soit 14 278€ TTC

Plan de financement :

Participation de l'État (DgD) 50 %:	6263,40€ HT
Conseil départemental 30 %:	3758,10€
Commune d'Espéraza 20 %:	2505,30€

52 - Création de services numériques et de mise à disposition de ressources documentaires et audio :

coût : 3780€ HT (maintenance 260€ non prise en compte)

Plan de financement :

Participation de l'État (DGD) 80 %:	2816€ HT
Participation de la commune d'Espéraza 20 %:	704€ HT

53 - Ré-informatisation /Renouvellement et augmentation du matériel informatique :

Coût : 4780€ HT (maintenance 780€ HT non prise en compte)

Plan de financement :

Participation de l'État (DGD) 40 %:	1600€
Participation de la commune d'Espéraza 60 % :	2400€

Le TOTAL de cet investissement communal pour la médiathèque représente : 5609,30€

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 août 2017 - 20h45

6. CONVENTION AVEC L'O.F.I.I. (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Selon la loi 2003-119 du 26 novembre 2003, le maire intervient dans la procédure de regroupement familial des étrangers, par sa vérification des conditions de logement et de ressources de la famille accueillante.

L'O.F.I.I. propose de prendre à son compte gratuitement, la réalisation des enquêtes logement et ressources. Toutefois, dans certains cas particuliers à définir, le Maire se réserve la possibilité d'effectuer l'ensemble des enquêtes.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

7. RENOUELEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE 2018-2019, AUPRES DU SYADEN

Depuis 2014, le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) s'est engagé en faveur de l'emploi groupé d'énergies avec l'ensemble des collectivités du département, soit plus de 200 entités publiques. Le SYADEN, envisage pour 2018 de négocier l'électricité pour les fortes puissances (>36KVA de puissance). Il s'agit de renouveler notre adhésion au groupement d'achat départemental d'électricité 2018-2018. L'avis de notre intervenant contre la dépense d'énergie ECO2BAT, a été sollicité et son avis est favorable au renouvellement de notre adhésion au SYADEN.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

8. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA 2ème TRANCHE DE LA MAISON DES ARTS ET DE L'ARTISANAT

Par délibération n°10, du 25 mai 2016, le conseil a lancé les travaux pour la création de la Maison des Arts et de l'Artisanat (MdAA) en autorisant le lancement d'un appel d'offres sur ce projet. L'appel concernait deux lots : la menuiserie extérieure et la couverture charpente. Seul le deuxième lot a pu être réalisée en raison d'absence de réponse pour la menuiserie. (attribution des travaux 11 01 2017). Il s'agit maintenant de réaliser la totalité des travaux afin de faire fonctionner celle-ci avant la fin du mandat en lançant un nouvel appel d'offres

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

9. AUTORISATION DE LANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF DE SUPPRESSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POUR LE HAMEAU DE CADERONNE

Depuis des années les Espérazanais du hameau de Caderonne se plaignent d'une pression d'eau insuffisante. La SAUR, notre fermier pour l'eau et l'assainissement a procédé à des études et réalisé des tests auprès de consommateurs de Caderonne. La proposition de la SAUR est de créer un surpresseur au niveau du carrefour Caderonne.

Ce dispositif permettra une meilleure pression ainsi que la mise en pression d'un hydrant – bouche à incendie – situé plus haut dans le hameau et qui actuellement, n'a pas de pression. Cette suppression permet d'envisager d'autres constructions dans le hameau et soulagera le réseau de la cité Sarraut actuellement fragilisé par la forte pression nécessaire pour alimenter Caderonne.

Le devis de la SAUR est de 49 819€ HT (59 782,80€ TTC) auquel il faut rajouter un raccordement électrique par ENEDIS, dont l'estimation est de 4500€. Le financement se fera sur notre capital eau / assainissement du plan comptable M.49.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 août 2017 - 20h45

10 – CONVENTION DE MUTUALISATION DES MARCHES PUBLICS

La CCPA dispose d'un service des marchés publics efficace et compétent. La CCPA nous propose de nous accompagner dans le domaine des marchés publics. L'évolution réglementaire dans ce domaine et l'obligation prochaine de dématérialisation des procédures rend cet accompagnement tout à fait pertinent.

La CCPA procédera à une refacturation du temps passé pour la ou les missions prédéfinies pour chaque commune, par les agents intercommunaux en fonction du cout salarial (salaire brut + charges patronales). La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à tout moment par les deux parties.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part :

ATD11 : Caderonne ;

l'ATD 11 (Agence Technique Départementale) a lancé une consultation auprès d'entreprises pour la sécurisation de la traversée de Caderonne. Il s'agit de la mise en place, d'une implantation d'une signalisation verticale et horizontale pour canaliser sur une seule voie la circulation routière.

SENATRICE :

Mme Gisèle Jourda, sénatrice, nous fait part de la création d'une mission d'assistance juridique sur l'application des lois ayant pour objet d'apporter un soutien aux collectivités locales. Il s'agit d'apporter une réponse aux élus locaux confrontés à une sérieuse difficulté d'interprétation du droit.

CNP ASSURANCES :

La Fondation CNP Assurances lance un appel à projets aux collectivités locales qui s'engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et former la population à leur utilisation. Elle apportera son soutien financier à l'achat d'un ou plusieurs défibrillateurs.

Monsieur MALFANT fait part :

HOPITAL CARCASSONNE :

Suite à la convention signée avec l'Hôpital de Carcassonne, le service Addictologie (CSAPA) viendra faire des permanences à la Maison du Social tous les vendredis matins. La première permanence aura lieu ce vendredi 1er Septembre. Il s'agit de personnes souffrant d'addiction à l'alcool, aux drogues, au tabac ou au jeu.

MA COMMUNE, MA SANTE

La convention signée avec l'Association ACTIOM permet donc maintenant de lancer le dispositif d'une Mutuelle Communale. La réunion publique d'information aura lieu le Mardi 05 Septembre à 18 H 30 au Centre Culturel. Elle sera suivie de plusieurs rendez-vous individuels en Septembre, Octobre, Novembre et Décembre. Les documents d'information ont été distribués dans toutes les boîtes à lettres d'ESPERAZA, en plus des autres supports de communications (Panneaux électroniques, TV locale, Internet, Presse)

Madame ORTIZ fait part :

ECOLES :

Des travaux de rénovation et d'aménagement ont été effectués pendant l'été par les employés du service technique.

Rentrée scolaire 2017 -2018 -Bilan Prévisionnel des effectifs aux écoles ainsi que des inscriptions à la restauration scolaire

**Séance du
25 octobre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 13	Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de conseillers votants : 12	Date de la convocation : 20 octobre 2017
--	------------------------------------	------------------------------------	--

PRESENTS : REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, ROSSEL Jacques, TOLLON Jean-Claude,.

ABSENTS EXCUSE : M. RIVANO Philippe.

PROCURATIONS : Mme PRIOUL Chantal à Mme ORTIZ Virginie ; M. GILLION Gérard à M. CROS Pierre ; Mme BARATA Déborah à M. MALFANT Francis ; Mme MOLES Karine à M. ROSSEL Jacques.

Placé sous la présidence de Monsieur le maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, Mme JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 20h45.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

1a – Prime de fin d'année du personnel :

La prime annuelle du personnel qui représente cette année une enveloppe de 48 154€ (48 628€ en 2016) a été votée à l'UNANIMITE.

1b – Demande de subvention exceptionnelle pour la sécurisation de la salle d'exposition de la chapellerie

A suite du cambriolage du musée de la chapellerie, l'association « Les amis du musée de la chapellerie » demandait un geste de la Mairie pour participer à la sécurisation de la salle d'exposition par la pose d'une alarme. Le conseil, au vu du devis fourni, a décidé à l'UNANIMITE de participer à hauteur de 50 % à l'achat de cette alarme.

1c – Demande de don du Conseil départemental pour une solidarité avec les victimes de l'ouragan Irma

A l'UNANIMITE, le conseil a décidé de répondre à la collecte initiée par le Président du conseil départemental et de voter un don de 150€ au profit des victimes de l'ouragan Irma des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

2 - Tarifs de l'occupation du domaine public

Afin de maintenir l'aide de la mairie à la vie économique communale, M. le Maire propose de maintenir la tarification de l'occupation du domaine public votée en 2012, à savoir :

- Occupation du domaine public essentielle (l'activité peut perdurer, même sans occupation du domaine public) :
 - 10€ / jour si la durée d'occupation est inférieure à 5 jours,
 - 30€ / jour mais indivisible, si l'occupation est supérieure à 5 jours,
 - 180€ pour une occupation de 6 mois,
 - 360€ pour une occupation annuelle (12 mois x 30€).

- Occupation du domaine public indispensable (l'activité s'arrête si l'occupation est supprimée) :
 - 60€ / mois indivisible pour une durée d'occupation inférieure ou égale à 6 mois,
 - 90€ / mois indivisible pour une durée d'occupation supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à un an,
 - 1080€ par année indivisible pour une durée supérieure à 1 an.Approuvé à l'UNANIMITE

3 - Fermeture du passage Marceau

Devant l'insalubrité du passage Marceau due à des décennies d'incivilités où ce passage est pris pour des latrines, Monsieur le Maire propose de fermer définitivement ce passage et de l'assainir.
Accepté à l'UNANIMITE

4 - Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire – Dispositif « @ctes »

Ce dispositif donne la possibilité aux collectivités de télé-transmettre en préfecture et sous-préfecture leurs actes et documents budgétaires soumis au contrôle de légalité. D'utilisation simple, fiable et sécurisé, il permet concrètement à tout émetteur la délivrance d'un accusé de réception quasi instantané, conférant immédiatement à l'acte son caractère exécutoire. Ce dispositif présente d'autres avantages comme : économies d'édition, de manutention et d'archivage.
Adopté à l'UNANIMITE

5 - Proposition de changement d'assurance

A l'UNANIMITE, le conseil approuve la proposition de changer d'assureur de la commune dans un souci de coût, de proximité et de connaissance de notre patrimoine.

6 - Demande d'autorisation de convention avec l'académie de Montpellier pour l'adhésion de l'école maternelle Georges Brassens au dispositif ENT-école. - VIRGINIE

La directrice de l'école maternelle Georges Brassens désire participer au déploiement de l'ENT 1^{er} degré académique « ENT-école ». Ce dispositif offre des services de vie scolaire, de communication, des services pédagogiques et des services pour l'école. Il permet à un parent d'entrer en contact avec la directrice ou l'enseignante. L'abonnement est de 50€ / par école et par an.
Approuvé à l'UNANIMITE

7 - Achat à un particulier de la parcelle AE 409 place de l'Ormeau – PIERROT

Il s'agit d'une toute petite parcelle privée enclavée dans le domaine public. Pour palier tout futur problème il est raisonnable de réaliser son achat. La propriétaire actuelle est d'accord pour s'en séparer, au prix de 1€. + les frais de notaire.

Approuvé à l'UNANIMITE

8 - Demande d'autorisation de pacage

Un particulier demande une autorisation de pacage sur les parcelles B.166 (1440m²) et B.168 (1830m²) au lieu dit « La bruyère ». Il bénéficie déjà d'une convention pour d'autres parcelles aux mêmes conditions.

ACCORDE à l'UNANIMITE

9 - ONF : proposition de coupes pour l'exercice 2018 – PIERROT

Pour l'exercice 2018, l'ONF, qui gère notre domaine forestier (47ha), nous propose une coupe parmi les cèdres du Savounet. Celle-ci, inférieure à 1ha, ne présente aucun intérêt financier. Monsieur le Maire propose de refuser la coupe, de conserver ces cèdres et d'aménager cet espace en débroussaillant et élaguant ces derniers pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Coupe refusée à l'UNANIMITE

10 - Modification du périmètre et des statuts GEMAPI du SMAH

1. Modifications statutaires en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par le syndicat SMAH-HVA.

La loi prévoit que la compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces derniers transféreront automatiquement cette compétence aux Syndicats d'aménagement hydrauliques existants et territorialement concernés. Il s'agit d'accepter la modification des statuts du S.M.A.H.-H.V.A. sur l'exercice de la compétence GEMAPI.

Accepté à l'UNANIMITE

2. Modification du périmètre du S.M.A.H. - H.V.A.

Il s'agit au SMAH-HVA d'accueillir les communes de PLA dans l'Ariège et de FAJAC-en-VAL dans l'Aude, à leur demande, et d'intégrer les communes de BERRIAC, FONTIERS d'AUDE, MONTIRAT, TREBES et VILLEDUBERT.

La modification du périmètre du S.M.A.H.-H.V.A. est approuvée à l'UNANIMITE

11 - Autorisation d'engager les travaux de réfection de la terrasse ouest du groupe scolaire

La terrasse concernée nécessite des travaux d'étanchéité, car elle rend insalubre l'appartement du dessous. Les devis estiment les travaux à près de 14 000€TTC.

Autorisation accordée à l'UNANIMITE

12 – Virement de crédits

En section d'investissement, il s'agit de procéder au transfert de 16 000€ du compte 2313 « Construction » vers le compte 2115 « Terrains bâtis ». Cela ne change rien à l'équilibre budgétaire.

Accepté à l'UNANIMITE

13 Suppression et création de postes

1 - La promotion d'un agent méritant nécessite la création du grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la suppression de son grade actuel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe. La promotion intervenant au 1^{er} novembre 2017.

Accepté à l'UNANIMITE

2 – Pour pallier une recrudescence de la charge de travail pour les agents en raison de départs et des mesures gouvernementales sur les emplois aidés il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique.

Accepté à l'UNANIMITE

14 - Adhésion de la commune de Rennes le Château à la communauté de communes des Pyrénées Audoises

Malgré le revirement de la commune de Rennes-le-Château, le conseil municipal tient à confirmer le vote de ses délégués communautaires du 21 septembre en faveur de son adhésion en communauté de communes des Pyrénées Audoises.
Approuvé à l'UNANIMITE

15 - Approbation des statuts de la communauté de communes des Pyrénées Audoises

Pour conserver le bénéfice de la bonification de la DGF à la communauté de communes, le conseil municipal donne son approbation à ce que la compétence voirie sur les chemins ruraux empruntés par les sentiers touristiques d'intérêt communautaire, en dehors des limites d'agglomération soit la 9ème compétence inscrite dans ses statuts.
Approuvé à l'UNANIMITE

16 - Déclaration du conseil municipal pour le maintien de la ligne SNCF Limoux-Quillan, d'un service d'urgence SMUR de qualité et contre la désertification administrative de la H.V.A.

Le conseil décide de faire rédiger une déclaration par un comité de rédaction communal.
Approuvé à l'UNANIMITE

II – INFORMATIONS

M. le MAIRE

Plaintes d'Espérazanais :

Des riverains de la rue Marceau se plaignent de la prolifération de chats dans la rue liée à l'action d'une locataire qui les attire et les héberge, provoquant dans la rue une augmentation des déjections et mauvaises odeurs. D'autres, se plaignent de l'obstruction de la rue de l'Arc par des fauteuils, chaises et autres meubles. Il a été mis fin à cet état de fait.

C.I.A.S.

1 - L'efficacité et la performance du CIAS de la HVA ont été reconnus des organismes partenaires et cités comme modèle dans l'Aude.

Il s'agit là d'un retour sur investissement important. C'est le gain de près de 2 jours pour la facturation grâce à la mise en place des téléphones portables ; à l'harmonisation des méthodes de travail ; au travail et à la volonté des référentes.

2 – Campagne de titularisation

24 aides à domicile ont été sélectionnées pour postuler à une titularisation dont seulement 6 seront retenues. La sélection sera réalisée au Centre de Gestion de l'Aude à Carcassonne. Les 6 postes sont répartis pour un siège par secteur.

S.M.M.A.R. (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

Lance une opération de réduction des vulnérabilités des entreprises, commerces et bâtiments publics situés en zone inondable, sur le bassin versant de l'Aude.

Elle consiste à réaliser des diagnostics gratuits des bâtiments vulnérables et de proposer les mesures nécessaires pour réduire les dommages ; les travaux préconisés sont susceptibles d'être financés jusqu'à 80 %.

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

Les cabinets OPALE et SOLIHA, prestataires du SMMAR, contacteront la mairie prochainement afin d'examiner les bâtiments concernés.

1^{er} ADJOINT au SOCIAL

1° FAMILLES RURALES : Nous avons signé une convention avec Familles Rurales, afin de développer certaines actions sur notre commune. Cette collaboration a porté ses fruits, puisque à dater de 2018 en partenariat avec la CAF et financé par celle-ci, sera mis en place un ESPACE DE VIE SOCIALE(EVS). Après discussion avec la CAF, c'est Espéraza qui a été choisi. Ce projet est mis en place pour 3 ans. Dans cet espace, plusieurs ateliers pourront être proposés, tel qu'aide administrative pour dossiers informatiques, aide à la parentalité, interventions travailleurs sociaux etc. ... Ils seront définis dans les semaines qui viennent en fonction des besoins que nous percevons sur notre commune. Il est à noter qu'une collaboration avec certains organismes va être étudiée (Pôle Emploi, CPAM, CAF, etc..).

2° CPAM : Un partenariat est en train de se mettre en place avec la CPAM, afin de rompre l'isolement de certaines personnes (éloignement de la Caisse, difficultés liées à l'informatique, difficultés sur remboursement, etc.). Grâce à ce partenariat, des visites à domicile par des responsables de la CPAM seront organisées afin de résoudre les problèmes rencontrés par certaines personnes.

3° MUTUELLE COMMUNALE : Les réunions individuelles organisées par la référente ont obtenu un bon succès, puisqu'à ce jour elle a reçu plus de 50 personnes. A cela s'ajoutent les personnes vues à leur domicile. Plusieurs dizaines de contrats ont été souscrits, et plusieurs aides à une complémentaire acceptées. Nous sommes en relation permanente et pouvons constater que l'exigence de notre part de conseil a bien été respectée, puisque certaines personnes se sont vues conseiller de ne rien changer à leurs garanties actuelles !!

4° ORGANISMES DE TUTELLES/CURATELLES : Nous nous sommes rapprochés de ces différents organismes qui aident administrativement certaines personnes fragiles. Le but n'est pas de se substituer à eux, mais d'essayer de faire le lien entre la personne et l'organisme afin de faciliter les relations et la résolution de certains problèmes (vétusté des logements, insalubrité etc.)

2^{ème} ADJOINTE à L'ENSEIGNEMENT & la CULTURE

Rythmes scolaires 2018-2019

Comme nous l'avions annoncé avant les vacances d'été lors de la distribution d'une note d'information aux parents d'élèves et aux enseignants, nous allons mettre en place un comité de pilotage qui sera composé du corps enseignants, des délégués des parents d'élèves et des élus.

La première réunion devrait se tenir en novembre, nous attendions pour cela les nouveaux délégués de parents d'élèves, ces derniers ont été élus le 13 octobre. Lors de cette première réunion, il s'agira dans un premier temps d'élaborer un sondage pour les familles, de consulter les enseignants, et de prendre la mesure des souhaits des uns et des autres.

Conseil municipal jeunes

Les élections se sont tenues à l'école élémentaire le vendredi 13 octobre. Ont été élus :

Pour la classe de CM2, il manquait 2 élus:
MARTY Noémie
BASSET Mathis

Ces deux élus s'ajoutent aux 4 CM2 déjà élus l'année dernière :
SAINTPEYRE Jorel
CLOUET Rose

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

ACHAT Jahwed
GARCIA Théo

GALEOTTI Enzo
OLIVERA Alyssia
ROGER Luna
BENHADJ TAHAR Adel

Pour la classe de CM1:
DANGEL Natéo

Un prochain conseil se déroulera en novembre en mairie pour l'élection du maire et de ses 2 adjoints

3ème ADJOINT au PATRIMOINE

- au cimetière, il a été mis en place un troisième columbarium (12 places) et le Jardin du Souvenir a fait l'objet d'importants travaux par nos services techniques, cet espace situé le plus au nord du cimetière mérite un petit détour à l'occasion de la Toussaint

- cette année encore le fleurissement de la ville a été remarquable et remarqué, a noter en particulier la réalisation des bandes et massifs du parking des musées réalisés par les agents du service espaces verts. Au concours des villages fleuris nous avons obtenu une fois encore le prix spécial du jury, et cette année le premier prix pour un jardin fleuri a été décerné à un couple d'Espérazanais, exemple à suivre.

- a remarquer : il n'y a pas eu un seul nid de frelon asiatique a détruire cette saison. L'efficacité de l'opération de fourniture gratuite des 200 TAPTRAP peut donc être considérée comme un véritable succès. Dès le retour du froid il sera proposé aux propriétaires de ces pièges de les réactiver.

- l'opération de restauration physique de l'Aude à Espéraza, programmée et financée par le SMAH a été réalisée en septembre. Elle a été confortée par une autre opération programmée par la DDTM qui a consisté a supprimer l'atterrissement situé en amont du village avec suppression des arbres et du sable, puis étalement des cailloux. Cette opération sera réalisée de la même façon en 2018 sur l'atterrissement situé en aval du village, au Rocota.

FIN de la séance 22h45.

**Séance du
13 décembre 2017**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

Nombre de conseillers en exercice : 13	Nombre de conseillers présents : 8	Nombre de conseillers votants : 12	Date de la convocation : 07 décembre 2017
--	------------------------------------	------------------------------------	---

PRESENTS : Mmes et MM. REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, M. ROSSEL Jacques, BARATA Déborah, TOLLON Jean-Claude,.

ABSENTS EXCUSE : M. RIVANO Philippe.

PROCURATIONS : M. GILLION Gérard à Mme ORTIZ Virginie ; Mme MOLES Karine à M. CROS Pierre ; Mme MEKKI-KHALFA Dalila à Mme PRIOUL Chantal ; Mme JAULENT Christelle à M. TOLLON Jean-Claude.

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, M. ROSSEL Jacques, volontaire, est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 18h00.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

1 - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – MAISON DES ARTS ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte en charge des études de la Maison des Arts et de l'Artisanat (MdAA) est subitement décédée en septembre 2017, ce qui n'a pas permis de réaliser les appels d'offres ainsi que de lancer les travaux en fin d'année.

Un nouveau cabinet d'architecte a été sollicité, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, prévue à l'article 42-3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics. Il s'agit de l'EURL Vizcaïno Christian.

Le cabinet d'architecte propose un taux de rémunération de 8%. Le forfait initial de rémunération s'élève à 22 224.98 € HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2 - SUBVENTION AU COS (Comité des Oeuvres Sociales)

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, pour que le personnel employé dans le cadre des contrats aidés puisse profiter d'une prime comme le personnel communal, le compte du COS doit être alimenté d'une subvention exceptionnelle de 5018€ qui concerne 7 contrats aidés.

ADOPTE à l'UNANIMITE

3 - CONTRAT CDD

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, une classe de la maternelle dispose d'une ATSEM dans le cadre d'un contrat aidé. Ce contrat arrive à expiration le 31 décembre 2017 et ne peut plus être renouvelé. Pour assurer la continuité de la présence obligatoire d'un ATSEM et pour ne pas perturber la classe par un changement de personnel, il est proposé de procéder à l'embauche en Contrat à Durée Déterminée de l'ATSEM concernée, jusqu'à la fin de l'année scolaire à raison de 35 heures par semaine. Contrat du 1^{er} janvier au 06 juillet 2018.

Madame la Directrice de la maternelle ne s'oppose pas à ce que cet agent soit renouvelé à ce poste.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

4 - TRAVAUX EN REGIE –FIXATION DU COUT HORAIRE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employés communaux sont amenés à effectuer des travaux. Ces derniers mettent en œuvre des moyens humains et matériels, (outillages et fournitures acquis ou loués) qui peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte un jeu d'écritures comptables permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Pour cela, le coût horaire des travaux en régie doit être défini, selon la catégorie, le grade et l'échelon du personnel communal. Après calcul, le taux horaire moyen 2017, correspond à 19,49€

ADOPTE à l'UNANIMITE

5 - TRAVAUX EN REGIE 2017

Monsieur le Maire expose que les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie. durant l'année 2017, les employés de la commune ont réalisé plusieurs travaux qui permettent au conseil municipal de « reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement »

Pour ce faire Monsieur le maire propose d'ouvrir les crédits et de réaliser les opérations d'ordre suivantes :

Section d'investissement :

Dépense : 21318 : autres bâtiments publics / **Recette :** 021 : Virement à la section de fonctionnement : +23 848 ,57 €

Section de fonctionnement :

Dépense : 023 : virement à la section d'investissement : +23 848 ,57 €

Recette : 042 / Opération d'ordre de transfert entre section / 722 : Immobilisations corporelles : +23 848 ,57 €

Le montant indiqué de 23 848 ,57 € correspond à la reprise :

- Des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2017 qui répondent aux conditions citées ci-dessus pour 9348,01 €,
- Des heures de main d'œuvre consacrées à la réalisation des travaux en régie par les agents des services techniques pour 14 500.56 € soit 744 heures.

ADOPTE à l'UNANIMITE

6 - VIREMENTS DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de solder les dernières opérations comptables il faut autoriser les virements de crédits suivants, sur le budget mairie :

Dépenses réelles de fonctionnement :

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

78 000€ du compte 6411, personnel titulaire, dont 55 000€ vers le compte 678, charges exceptionnelles et 23 000€ vers le compte 023 virement à la section Investissement, dépenses d'ordre de fonctionnement

Dépenses réelles d'investissement :

23 000€ au compte 2031, frais d'études et 23 000€ au compte 021 virement à la section Investissement, dépenses d'ordre d'investissement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

7 – RESTES A REALISER

- REPRISE DES RESTES A REALISER SUIVANTS ET LEUR INSCRIPTION ANTICIPEE AU BUDGET 2018, EN SECTION INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la clôture de l'exercice 2017, il restait des travaux d'investissement à solder. Afin de permettre leur exécution, il est proposé d'autoriser la reprise des restes à réaliser suivants et leur inscription anticipée au budget 2018, en section investissement.

En dépenses d'investissement			En recette d'investissement		
compte 2031	frais d'études	1000	compte 1323	subventions département	907
	frais d'études op 9209	722,03 + virement crédit 23 000 €	compte 1322	subventions région	15020,6
compte 2313	Opération 9105 Constructions écoles	28000	compte 1321	subvention Etat et Etablissement nationaux	28000
	Opération 9209 Constructions Maison des Arts	48743,34	compte 021	virement de la section investissement	39537,77 + virement crédit 23 000 €
	Opération 970 Constructions	5000			
TOTAL	83 465,37 + virement crédit 23 000 €		TOTAL	83 465,37 + virement crédit 23 000 €	

Il demande l'autorisation de procéder à ces inscriptions de restes à réaliser par anticipation au vote du budget 2018.

ACCEPTTE à l'UNANIMITE

INFORMATIONS

Monsieur le Maire

1 - LES DISPENSES DE FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire)

M. le Maire rappelle que le conducteur titulaire d'un permis de conduire D ou ED, en cours de validité, délivré **avant le 10 septembre 2008** pour le permis D ou **avant le 10 septembre 2009** pour le permis C, qui a exercé une activité de conducteur à titre professionnel et n'a pas interrompu cette activité pendant plus de 10 ans est susceptible d'obtenir l'équivalence de la FIMO.

Ces conducteurs doivent se voir délivrer par leur employeur une attestation d'expérience professionnelle et doivent aujourd'hui, avoir obligatoirement suivi une Formation Continue Obligatoire (FCO), avant toute activité de conduite.

6 agents sont concernés dans la collectivité et devront suivre une FCO dont le montant global s'élève à 4176 € pour 35 heures de formation.

2 – LIONS CLUBS – Centenaire de la création du LIONS' CLUBS

Le district 103 Sud du LIONS' CLUBS par l'intermédiaire de son club de Limoux La Sémillante nous demande une faveur : à l'occasion du centenaire de la création du Lions Clubs de donner le nom de son créateur, M. Melvin Jones, à une rue, une place, etc.

M. le Maire propose d'y réfléchir lors d'une réunion de travail ou il sera décidé ou non de satisfaire cette demande que nous passerons alors en conseil municipal.

3 – PREFECTURE :

Dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE, l'Inspectrice de la jeunesse et des Sports de la DDCSPP, demande de faire preuve d'un niveau élevé de vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités des accueils collectifs de mineurs ainsi que sur leurs lieux de rassemblement.

M. le Maire rappelle l'interdiction de stationner dans la cours nord des écoles. Un courrier de rappel a été adressé aux locataires, écoles et services concernés. Il a été demandé au service technique de fermer le portail afin d'empêcher les véhicules d'y pénétrer et à la police municipale de verbaliser les contrevenants.

4 – POLICE MUNICIPALE

M. le Maire fait part de l'excellente réaction d'un agent de la police municipale, Samuel FOLCH, qui est intervenu pour interpellé un couple d'escrocs qui sévissait sur la commune. Il avait reçu le secours d'un ASVP, Olivier CLARAS, venu à la rescousse. Finalement la gendarmerie a arrêté le couple et la commandante a fait part de sa satisfaction de l'action réalisée.

5 – CLUB DE TIRS SPORTIFS ESPERAZANAIS (CTSE)

M. le Maire souligne les belles prestations du CTSE qui continue à obtenir d'excellents résultats. Cathy CLEMENTE, pour une première participation au championnat départemental se classe 3ème et obtient une médaille de Bronze. Le Président du club, Gilbert MOREL, déjà champion départemental, a

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

obtenu à Sète, la médaille d'or et devient champion régional au pistolet de précision. Tandis que les jeunes Théo GARCIA et Pauline DUCHATEAU obtiennent une médaille d'or en carabine de précision lors de la 1ère manche de la coupe de l'Aude. Il adresse ses félicitations au Président du club et aux jeunes tireurs pour ces excellents résultats.

6 – CONSEIL MUNICIPAL INTERPELLE L'ETAT

La délibération de l'assemblée prise lors du dernier conseil a été publiée sur le site web du journal l'Indépendant.

7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

71 - Gestion de l'eau et assainissement

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau-assainissement aux intercommunalités, imposé par la loi NOTRe, la communauté de communes ne parvient pas à trouver un consensus sur la gestion de l'eau et l'assainissement. Une majorité des communes, notamment rurales, veulent conserver leur gestion en régie locale et ne pas dépendre du privé ou d'une régie intercommunale.

72 - Crèche Vanille et Chocolat :

En raison des difficultés financières de l'association Vanille-Chocolat qui gère la crèche de Chalabre, la CCPA a envisagé de prendre la crèche en régie directe et se heurte à la résistance de cette association qui n'entend pas abandonner sa gestion. Beaucoup de malentendus dans ces relations difficiles depuis la création de l'inter-communauté. Un compromis devrait être trouvé avant la fin de l'année.

Monsieur Francis Malfant, 1^{er} Adjoint au Social et aux Associations

Lors de la présentation par la CAF du schéma Directeur d'Animation de la vie Sociale, il a été officialisé la création en 2018 d'un E.V.S. (Espace de vie sociale) à Espéraza. Pour 2018, seulement 2 sites ont été retenus : Narbonne et Espéraza.

Ces EVS sont installés dans le but de renforcer les liens et les solidarités, de proposer une offre de services à la population, de soutenir la fonction parentale et de favoriser le « mieux vivre ensemble ». Plusieurs ateliers seront organisés en fonction des besoins ressentis sur notre commune. En premier lieu sera organisé un atelier informatique où les personnes pourront venir gratuitement s'initier à l'informatique grâce à du matériel mis à disposition par la CAF. Il est prévu ensuite de créer un espace d'aide administrative pour la gestion des dossiers par informatique (actualisations, impôts, déclarations, etc.). Il est à noter que cette action ne nécessite aucun engagement financier de la part de la commune.

Madame Virginie Ortiz, 2^{ème} Adjointe à l'Enseignement et à la Culture

Réunion du Comité de pilotage des rythmes scolaires 2018

Madame Ortiz informe le conseil municipal de la tenue de la première réunion du comité de pilotage pour les rythmes scolaires 2018-2019, le 8 décembre dernier. Le comité est composé de l'équipe pédagogique des deux écoles, des délégués des parents d'écoliers des deux écoles ainsi que des élus.

Après un rappel des conditions de sa création, le comité s'est concentré sur l'élaboration d'un sondage vers les parents des écoles pour leur demander de se prononcer sur le passage ou non de la semaine à 4,5 jours à

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 18h00-19h00

une semaine à 4 jours. La question des nouveaux horaires que ce passage impliquerait a été abordée ainsi que celle de la pause méridienne qui pourrait être écourtée. Elle passerait de 2 heures de pause à 1h30. Après étude et débats lors des réunions, il sera proposé aux parents d'écoliers de se prononcer lors du sondage à la fois sur la durée de la semaine scolaire et sur les horaires de la journée d'école. Trois horaires différents seront proposés, l'horaire qui aura emporté le plus de votes sera validé.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu dans le courant du mois de janvier (la date reste encore à déterminer).

Monsieur Pierre CROS, 3ème ADJOINT AU PATRIMOINE ET AUX TRAVAUX

Monsieur Pierre Cros fait part de la fermeture de plusieurs impasses. Le 8 septembre 2017, nous avons transmis un courrier aux habitants des impasses sujettes régulièrement aux incivilités d'intensité supérieure aux autres voies communales. Ces incivilités portent souvent atteinte à l'hygiène et à la salubrité publiques. Il leur a été proposé la fermeture de l'impasse par un portillon ou portail. Après le retour du sondage et une réunion le 19 septembre et l'accord des habitants concernés, les impasses suivantes ont pu être équipées : l'impasse de l'Arc et deux impasses sur le quai Jean Jaurès ainsi que le passage Marceau qui a été fermé. D'autres pourraient suivre.

Fin de la séance à 19h00.

Affichage du présent compte rendu le 20 décembre 2017.

Georges DEVERTE
Maire d'ESPERAZA

